

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°200 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 3 au 9 février 2020



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 9 février 2020, au moins 547 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....3

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME..... 5

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE 5

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES 5

I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS 6

I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE ET DES AGENTS DU SNR..... 6

I.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE..... 7

II. FAITS SECURITAIRES 7

III. CONCLUSION.....9

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : *Centre de Santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

RN : *Route Nationale*

SNR : *Service National de Renseignement*

UPRONA : *Unité Progrès National*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 5 personnes tuées dont 4 retrouvées cadavres, 1 victime de VBG, 6 victimes de torture et 2 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes identifiées figure 1 femme torturée.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Parmi les victimes enregistrées figurent des membres du parti CNL, un membre du parti CNDD-FDD et un membre du parti UPRONA.

Ce bulletin relève des cas de tueries, de VBG, de torture et d'arrestations arbitraires dans le pays.

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a relevé un cas d'une grenade retrouvée, des cas de personnes attaquées et blessées.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée et une autre blessée en commune Bugarama, province Rumonge

En date du 9 février 2020, vers 16 heures, au centre et zone Magara, commune Bugarama, province Rumonge, Célestin Ndabashinze, âgé de 58 ans, commerçant, a été tué par deux hommes armés non identifiés à bord d'une moto. Selon des sources sur place, ces hommes armés l'ont attaqué quand il était assis tout près de son domicile non loin des rives du lac Tanganyika. Selon les mêmes sources, des soupçons de sorcellerie seraient à l'origine de cet assassinat. Lors de l'attaque, une autre personne qui était sur place a été blessée par balle au bras. Celle-ci a été évacuée vers l'hôpital de Kabezi dans la province voisine de Bujumbura pour des soins.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 février 2020 indique qu'en date du 20 janvier 2020, en commune et province Rumonge, un corps sans vie de Stanislas Ntikarahera, pêcheur, a été retrouvé dans le lac Tanganyika. Selon des sources sur place, la victime est tombée dans les eaux de ce lac dans la nuit de cette même date.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 février 2020 indique qu'en date du 20 janvier 2020, à la hauteur de la colline Mutambara, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé flottant sur les eaux de la rivière Murembwe, en commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, ce corps qui portait une grande blessure au niveau de la tête a été enterré au bord de cette même rivière après un constat de la police.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 février 2020 indique qu'en date du 25 janvier 2020, en zone Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, un corps sans vie de Nduwayezu, jeune diplômé des humanités complètes, a été retrouvé au bord du lac Tanganyika trois jours après sa disparition. Selon des sources policières, la victime est morte suite à une noyade.

Un corps sans vie retrouvé en commune Burambi, province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 février 2020 indique qu'en date du 25 janvier 2020, un corps sans vie d'Alexis Ngendakumana, enseignant de l'ECOFO de Muhanda II, zone Buruhukiro, commune et province Rumonge, a été retrouvé flottant sur la rivière Dama dans la commune Burambi, les motifs de son décès n'ont pas été connus.

I.2.DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS

Trois personnes torturées en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 5 février 2020, vers 14 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Aline Kwizera, enseignante, Casimir et Ndinzirindi, tous deux commerçants, ont été tabassés et publiquement humiliés sur la RN 12 près du marché de Buhiga par Masabo, OPJ de la même commune. Selon des sources sur place, ces victimes ont traversé la route une heure avant le passage du Président de la République alors que la police avait interdit de traverser ou de rester près de la route car le président de la République allait y passer en venant de la célébration de la fête de l'unité à Muyinga. Selon les mêmes sources, cet OPJ les a mis à genoux durant cinq minutes en leur lançant des injures qu'ils ne respectent pas le chef de l'Etat.

Trois personnes torturées en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 8 février 2020, trois hommes dont Boas Nihorimbere et Jean Ndayambaje, tous deux commerçants du centre Gatwe, commune Kayogoro, province Makamba ont été tabassés par un groupe d'Imbonerakure de la colline Sampeke dirigé par Jean Bosco Ntakirutimana, chef de la Ligue des Jeunes Imbonerakure sur cette colline et beau-frère de Zachée Misago, administrateur de la commune Kayogoro. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont mené une chasse aux commerçants les accusant d'utiliser du fétichisme dans leur commerce. Selon les mêmes sources, ces victimes ont été conduites au cachot du commissariat communal de police à Kayogoro où elles ont été détenues.

I.3.DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE ET DES AGENTS DU SNR

Un membre du parti CNL arrêté en commune Kabarore, province Kayanza

En date du 3 février 2020, le matin, sur la colline Tondero, zone Rugazi, commune Kabarore, province Kayanza, Willy Kelvin Nsengiyumva, marié, responsable du parti CNL dans la zone Rugazi, de la même commune a été arrêté par des agents du SNR. Selon des sources sur place, la veille, dans la nuit, des Imbonerakure buvaient dans une pièce de son cabaret et ils y ont laissé une grenade et une tenue militaire avant de rentrer tard la nuit et Willy ne l'avait pas remarqué. Selon les mêmes sources, le lendemain matin, des policiers sont venus y opérer une fouille perquisition et ils ont trouvé lesdits objets. Ces policiers ont alors appelé des agents du SNR qui sont venus l'arrêter et l'ont conduit au bureau provincial du SNR.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Gatara, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 février 2020 indique qu'en date du 2 février 2020, sur la colline Gihororo, commune Gatara, province Kayanza, Serges résidant sur la colline Kivuruga, responsable communal du parti CNL, a été arrêté et détenu au bureau provincial du SNR à Kayanza par des agents du SNR qui l'accusaient d'avoir tenu une réunion illégale de ce parti. Selon des sources sur place, Serges venait d'organiser une réunion dudit parti à la permanence communale de ce

parti à l'intention des membres natifs de cette commune. Selon les mêmes sources, cette victime a été relâchée en date du 4 février 2020.

I.4.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une femme battue par son mari en commune Giharo, province Rutana

En date du 4 février 2020, sur la colline Mura, zone et commune Giharo, province Rutana, Violette Barashingwa, âgée de 38 ans a été battue à l'aide d'un bâton par son mari Fabien Bucumi, âgé de 42 ans l'accusant d'entretenir des concubins. Selon des sources sur place, la victime a été évacuée au CDS Giharo pour y bénéficier des soins tandis que son mari a été arrêté et détenu au cachot du poste de police de Giharo.

II. FAITS SECURITAIRES

Un Imbonerakure attaqué et blessé en commune Mukaza, province Bujumbura Mairie

Dans la nuit du 6 février 2020, un prénommé Égide, chef de la ligue des jeunes Imbonerakure dans le quartier Jabe III a été attaqué à la machette et blessé grièvement par des hommes non identifiés. Selon des sources sur place, la victime a été conduite vers un hôpital de Bujumbura Mairie pour des soins au service de réanimation.

Un membre du parti UPRONA malmené en commune et province Ruyigi

En date du 7 février 2020, dans un bistrot appartenant à Masumbuko, au quartier Sanzu III, commune et province Ruyigi, Jérôme Rwanda, Imbonerakure, a renversé Venant Nyarusage, membre du parti Uprona, âgé de 66 ans à l'aide d'un croque en jambe en l'accusant d'être membre du parti CNL. Selon des sources sur place, la victime qui était en fête de nouvel an est tombée brutalement par terre. Selon les mêmes sources, des policiers qui sont passés n'ont pas inquiété le présumé auteur.

Plan du parti CNDD-FDD d'éliminer le président du conseil communal de Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 6 février 2020, se sont tenues deux réunions dont l'une à Mageyo présidée par Emmanuel Nkeshimana, responsable provincial du parti CNDD-FDD, en commune Mubimbi, l'autre en commune Mutimbuzi dans la salle des réunions de la commune présidée par Nadine Gacuti, Gouverneur de la province Bujumbura rural. Au cours de la réunion tenue à Mageyo, parmi les points à l'ordre du jour traités par des participants, il y avait la préparation des élections de 2020 en province Bujumbura rural, les problèmes se trouvant au conseil communal de Mutimbuzi et la révision des listes des membres du parti CNDD-FDD élus au niveau collinaire. Concernant les problèmes qui se trouvent au conseil communal de Mutimbuzi, Elysée Nindorera, responsable du parti CNDD-FDD dans cette commune, s'est exprimé en disant que l'origine des problèmes est le président du conseil communal, Denis Nduwayezu, élu de la coalition Amizero y'Abarundi. Sauda Mboneko, députée et membre du Conseil communal de Mutimbuzi a dit aussi que l'obstacle du parti CNDD-FDD est ce président du conseil communal et si on ne l'éliminait pas, le parti CNDD-FDD ne gagnerait pas les élections de 2020 en

commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, Emmanuel Nkeshimana a demandé à Sauda Mboneko et à Elysée Nindorera de proposer une solution et tous les deux ont dit qu'il faut tuer Denis Nduwayezu. Ce responsable provincial a demandé aussi à Elysée et Sauda de faire le procès-verbal de la réunion et de le partager le plutôt possible en donnant une copie au Gouverneur de Bujumbura rural, Nadine Gacuti.

Quant à la réunion tenue en commune Mutimbuzi, y participaient des conseillers communaux, des percepteurs d'impôts communaux, des agents des services communaux de Mutimbuzi, des conseillers collinaires et Marcel, commissaire communal de police à Mutimbuzi ainsi que Joe Dassin Nkezabahizi, responsable du SNR en commune Mutimbuzi. La Gouverneure provinciale a indiqué qu'elle a appris que le problème de l'administration communale de Mutimbuzi est Denis Nduwayezu, président du conseil communal de Mutimbuzi. Elle a alors fait savoir qu'elle va utiliser des militaires, des policiers et des agents du SNR pour corriger Denis Nduwayezu, président du conseil communal de Mutimbuzi d'ici peu de jours. Notons qu'en date du 3 février 2020, ce président dudit conseil a adressé une correspondance au Ministre de l'Intérieur avec objet demande d'une délégation ministérielle et cette lettre dénonçait le désordre observé dans la commune Mutimbuzi créé par certaines autorités visant leurs intérêts propres au détriment de ceux de la population.

Tentative d'incendier la permanence communale du parti CNL en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 5 février 2020, vers 1 heure du matin, des personnes non identifiées ont tenté d'incendier une permanence communale du parti CNL en commune Nyanza-lac, province Makamba. Selon des sources sur place, des personnes non identifiées se sont introduites dans la permanence de ce parti. Ces dernières avaient amené des pneus et un bidon d'essence pour brûler cette maison. Selon les mêmes sources, des membres du parti CNL qui effectuaient une ronde nocturne autour de ladite permanence sont intervenus et ces malfaiteurs se sont enfuis laissant des t-shirts du parti CNDD-FDD, des pneus, une moustiquaire et un bidon d'essence.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries, de VBG, de torture et d'arrestations arbitraires continuent d'être relevés dans certaines localités du pays.

Des cas de grenade retrouvée, de personnes attaquées et blessées ont été observés dans certaines provinces du pays.

Tous les cas de personnes tuées et de cadavres retrouvés ont été enregistrés dans la province de Rumonge.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.